



Communiqué de presse

8 juillet 2025

ASSURANCE CHÔMAGE

CERTIFICATION SANS RÉSERVE DES COMPTES 2024 DE L'UNÉDIC

Lors de sa séance du 25 juin 2025, le Conseil d'administration de l'Unédic a approuvé les comptes 2024 de l'Assurance chômage. Ces comptes ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes, confirmant la fiabilité et la transparence de la gestion du régime.

Cette certification est l'aboutissement du travail rigoureux des équipes de l'Unédic pour garantir la fiabilité des finances de l'Assurance chômage (renforcement des contrôles internes, cohérence avec les données économiques, meilleure gestion de la dette, optimisation du résultat financier, ...). Elle atteste de la maîtrise des flux financiers avec les opérateurs :

- Urssaf Caisse nationale et CCMSA, pour le recouvrement des contributions ;
- France Travail, pour le versement des allocations.

Les échanges approfondis entre les commissaires aux comptes et la Cour des comptes ont permis une compréhension partagée des informations financières, participant à la décision de certifier les comptes sans réserve.

Dans un contexte économique incertain, l'Unédic poursuit ses missions avec responsabilité. Néanmoins, le pilotage financier du régime d'assurance chômage par les partenaires sociaux reste fortement contraint : plusieurs décisions de l'État, dont les ponctions sur les recettes (12,05 Md€ de 2023 à 2026), pèsent sur le régime et paralysent par conséquent son désendettement. La capacité de l'Assurance chômage à jouer son rôle d'amortisseur économique et social en cas de crise est ainsi nettement fragilisée.